



Lecture de la déclaration liminaire à Mme la Rectrice et nous quittons le CHSCT-A:

Mme la Rectrice, présidente du CHSCT-A,

Le rôle de ce comité est de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Cette phrase correspond à la définition du Ministère de l'Education Nationale. Le rôle de ce CHSCT nous semble d'autant plus important aujourd'hui, alors, que nous sommes amenés à préparer le déconfinement dans un contexte de crise sanitaire. Un contexte de reprise qui va soumettre les personnels à des risques sur leur santé et des RPS (anxiété, angoisse, surcharge...)

Comme vous l'avez rappelé dans votre courrier du 30 avril, ce retour en classe doit concilier la préservation de la sécurité sanitaire et la santé des personnels et des élèves. Ces sujets sont travaillés par nos CHSCT depuis leur création. Dans la même logique, nous vous avons sollicité pour réunir le CHSCTA dès la réception du cadrage national, afin d'échanger sur les problématiques liées à la réouverture des établissements scolaires. Nous avons fait la même demande au niveau du CHSCTD 87.

Mais cette demande est restée lettre morte, puisque vous avez pris la décision d'envoyer le 30 avril un courrier en direction des Professeurs des Ecoles de l'académie, accompagné d'un vade maecum, qui a provoqué un grand désarroi chez nos collègues. Courrier envoyé sans aucune concertation avec les représentants des personnels. Par ailleurs, à l'heure où nous nous réunissons, nombre de directeurs/trices ont déjà été réunis ou sont en réunion avec leur IEN.

Ce faisant, vous faites aujourd'hui du chsct une simple chambre d'enregistrement. Notre instance aurait dû être réunie la semaine dernière, et en tout état de cause avant toute mise en place du dispositif de réouverture des écoles afin de contribuer par son expertise à l'analyse du protocole sanitaire et à l'élaboration d'un cadre académique. Ce cadre académique aurait été présenté aux chsct départementaux qui l'auraient décliné en cadre départemental. Nous nous indignons de cette précipitation qui laisse beaucoup de flou donc beaucoup de questions et d'incompréhensions.

Nos collègues sont inquiets, angoissés et comment ne pas l'être :

- Dans votre courrier, vous dites: « le retour de nos enfants sur le chemin des écoles est un impératif pédagogique, un impératif de justice sociale, en particulier pour ceux qui peuvent difficilement suivre l'enseignement à distance» alors que l'impératif déjà porté par certains IEN est d'accueillir des enfants d'autres classes pour faire nombre au détriment du suivi pédagogique, alors que les enfants socialement défavorisés ne reviendront pas ou très peu nombreux (retour des premiers sondages)

- le protocole sanitaire sera quasiment impossible à mettre en place, en particulier chez les enfants les plus jeunes. Les enseignants vont devoir faire preuve d'une vigilance de tous les instants, difficile à soutenir sur

une journée, une semaine. Qui sera tenu responsable en cas de dépôt d'une plainte émanant des parents en cas d'infection ?

- Le Vade-mecum ou conseils en pièce jointe de votre courrier, est un document surréaliste. Qui peut croire sérieusement que l'enseignant va pouvoir faire classe, 6 heures dans un climat anxiogène, optimiser les parcours individuels, poursuivre des activités en autonomie via le numérique (pour les élèves restant à la maison ou les élèves en alternance présentiel école / distanciel à la maison), envoyer aux familles (par mail) un calendrier de rendez-vous : un échéancier des "activités maintien de lien" qui seront régulièrement données + procédure d'échanges avec l'enseignant, valoriser les travaux à oraliser et pouvant donner lieu à des enregistrements transmissibles par téléphone, par messagerie ou par présentation en direct (classe virtuelle), planifier les activités par semaine en indiquant la récurrence par journée, les modalités de retour pour suivi ou validation, (NB / Ne téléphoner qu'aux familles qui n'auraient pas renvoyé le travail proposé et convenu), conserver des temps partagés en mode visio (classe virtuelle) ou téléphonique, dans le cadre d'un petit groupe chaque fois que c'est possible.» Comment concilier vie professionnelle et vie privé ? Comment lâcher prise ? Comment prendre soin de soi et des siens ?

- Beaucoup de questions importantes restent sans réponses, nous faisons souvent avec mais aujourd'hui c'est la santé physique et mentale des personnels qui est en jeu.

Ce matin ont été convoqués simultanément et le CHSCTA et le CHSCT de Haute-Vienne. Cette après midi sont convoqués simultanément et le CHSCT de Creuse et le CHSCT de Corrèze. Cela a pour effet d'empêcher les experts que sont l'ISST, le médecin de Prévention et le Conseiller départemental de Prévention de participer. Peut-on se passer de leur expertise dans les débats, au vu de l'ordre du jour ? Nous sommes là à la limite de l'entrave au fonctionnement normal du CHSCT.

Étant convoqués au CHSCTD de Haute-Vienne depuis un certain nombre de jours, nous sommes contraints de quitter ce CHSCT-A afin de pouvoir participer au CHSCT 87. Nous vous faisons par ailleurs la demande d'un CHSCTA d'ici la fin de la semaine afin de traiter des questions liées au second degré.



éducation